

APPEL À CANDIDATURES AU PROGRAMME DE MOBILITÉ POUR L'OBTENTION DE CRÉDITS À L'UNIVERSITÉ DE CADIX (ESPAGNE) DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPÉEN ERASMUS+ KA107 (Année universitaire 2016-2017)

I. INFORMATION GÉNÉRALE

I.A. OBJECTIF

Le programme Erasmus+ Mobilité à des fins d'étude offre aux étudiants des universités partenaires la possibilité de réaliser une partie de leurs études au sein de l'Université de Cadix (ci-après, l'UCA) pendant le deuxième semestre de l'année 2016/2017.

Les étudiants de ce programme de Mobilité bénéficieront d'une aide financière, pourront assister aux cours et utiliser toutes les installations mises à disposition par l'UCA sans aucune dépense supplémentaire (à l'exception des petites dépenses qui sont également d'application pour les étudiants officiels de l'UCA). Toutes les activités académiques approuvées dans le Contrat d'études et réalisées de manière satisfaisante seront complètement reconnues auprès de l'Université d'Origine. Le programme Erasmus+ offre aux étudiants la possibilité d'augmenter leur expérience culturelle à l'étranger, de connaître d'autres systèmes d'Enseignement Supérieur et d'être en contact avec des jeunes de différents pays, ce qui contribue au processus d'intégration internationale.

La bourse du programme Erasmus+ Mobilité à des fins d'étude ne couvre pas toutes les dépenses et représente exclusivement une contribution pour aider à faire face aux coûts supplémentaires pendant le séjour à l'étranger.

L'UCA souhaite collaborer avec les universités partenaires dans plusieurs domaines de connaissance mais notamment sur ceux définis dans son plan stratégique d'internationalisation. L'Annexe II détaille la liste d'études de premier cycle, master et doctorat en y indiquant les domaines prioritaires.

I.B. FINANCEMENT

La bourse comprend :

- Contribution de l'Union Européenne (soutien individuel). Le montant est fixé selon le pays de destination et la quantité de jours réels du séjour au sein de l'Université de Destination. En Espagne, la contribution mensuelle s'élève à 800 euros par mois. La période pouvant faire l'objet d'un financement oscille entre 3 et 5 mois (90-150 jours).

• Contribution supplémentaire pour couvrir les dépenses issues du voyage (aide pour les frais de voyage). Cette contribution est calculée en fonction des bandes kilométriques suivantes :

100 – 499 km. : 180 euros

500 – 1999 km. : 275 euros

2000 – 2999 km. : 360 euros

3000 – 3999 km. : 530 euros

4000 – 7999 km. : 820 euros

8000 – 19 999 km. : 1100 euros

Ce montant sera calculé selon la distance entre la ville de l'université d'origine et l'UCA. Pour ce faire, vous pouvez utiliser l'application disponible ici :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm

La Commission Européenne a octroyé un nombre limité de bourses associées à chaque programme. L'UCA en a reçu 245 et celles-ci sont offertes aux pays partenaires conformément aux directrices de la Commission Européenne. Aucune modification en matière de la quantité de financement et du transfert de financement entre différents pays n'est permise. La liste du nombre de bourses offertes à chaque pays peut être consultée à l'Annexe I.

II. CONDITIONS REQUISES ET PROCÉDURE DE DEMANDE

II.A. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Le candidat doit être inscrit à l'Université d'Origine, et celle-ci doit être l'une des universités partenaires de l'UCA dans le cadre du programme Erasmus+ KA 107.

Veuillez trouver ci-dessous les dates clés pour l'organisation de la mobilité :

Période d'inscription : 31 janvier – 12 février 2017

Début du deuxième semestre : 3 février 2017

Fin du deuxième semestre : 9 juillet 2017

L'étudiant doit être présélectionné par l'Université d'Origine pour pouvoir présenter sa candidature auprès de l'UCA.

II.B. PROCÉDURE DE CANDIDATURE :

Les candidats à l'obtention de la bourse devront présenter les documents suivants auprès du Bureau des Relations Internationales de l'Université d'Origine.

(Si nécessaire, cette liste peut être élargie par le Bureau des Relations Internationales de l'Université d'Origine.)

N.B. Tous les documents doivent être remplis à l'ordinateur. 1. Candidature (Annexe III). 2. Contrat d'études (Learning Agreement) (Annexe IV). Veuillez consulter les informations supplémentaires sur comment remplir le Contrat d'études.

3. Copie du passeport (étrangers).

4. Certificat de connaissance de la langue espagnole ou anglaise (si l'anglais est la langue de l'étudiant pendant son séjour au sein de l'UCA) équivalent au moins au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

5. Relevé de notes indiquant la note moyenne (sur une échelle de 1 à 10) avec sa traduction vers l'espagnol, le français ou l'anglais. Il n'est pas obligatoire que la traduction soit assermentée, mais elle doit inclure le cachet de l'Université d'Origine.

6. Pour les demandes associées à des études universitaires de premier cycle et de Master : lettre de motivation.

7. Pour les demandes de Doctorat : bref mémoire (3 pages au maximum) avec une proposition du travail à développer pendant le séjour à l'UCA et une Lettre de motivation.

8. Si cela est jugé pertinent, il faudra présenter un certificat de l'Université d'Origine avec des informations concernant la provenance d'un milieu défavorisé ou l'existence d'inégalités de chances (handicaps, difficultés éducatives, obstacles économiques, différences culturelles, problèmes de santé, obstacles de type social, obstacles géographiques). Veuillez consulter la description complète concernant la provenance de milieux défavorisés à la page 11 du Guide Erasmus +, version 2 : 07/01/2016. (<http://sepie.es/doc/convocatoria/2016/guia.pdf>)

Tous les documents doivent être remis au Bureau des Relations Internationales de l'Université d'Origine, et seront envoyés, si pertinent, à l'adresse e-mail suivante : gestion.ka107@uca.es .

II.C. ADMISSION DES CANDIDATURES :

Les candidatures des étudiants de l'USTO sont à transmettre à l'adresse suivante au plus tard le 26 octobre 2016 à l'adresse suivante :

erasmusplus.usto@gmail.com

III. PROCÉDURE DE SÉLECTION

III.A. PRÉSÉLECTION DE L'UNIVERSITÉ D'ORIGINE

Le processus de présélection de l'Université d'Origine devra respecter les critères de transparence et d'égalité de chances des candidats. Les critères spécifiques seront élaborés et publiés sur les sites web de chacune des Universités d'Origine, puis diffusés dans les medias locaux et régionaux.

Critères pouvant être utilisés pour le calcul des barèmes

L'Université d'origine présentera une liste des candidats présélectionnés conformément aux critères suivants :

1. Pour les étudiants de premier cycle (équivalent à la Maîtrise, « Grado » en espagnol) :

- Note moyenne.
- Adéquation de la proposition des activités à développer par rapport au diplôme de l'Université d'Origine.
- Connaissance de la langue d'enseignement utilisée à l'Université d'Accueil.
- Toute autre information fournie par le candidat dans sa candidature (connaissance d'autres langues étrangères, intérêts spécifiques d'apprentissage, etc.).

2. Pour les étudiants de Master et de Doctorat :

- Note moyenne.
- Adéquation de la proposition d'activités à développer.
- Connaissance de la langue d'enseignement de l'Université d'Accueil.
- Toute autre information fournie par le candidat dans sa candidature (connaissance d'autres langues étrangères, intérêts spécifiques d'apprentissage, etc.).

Démarches de présentation de candidatures

Tous les documents présentés par les candidats désignés doivent être accompagnés d'une Lettre de désignation (**Annexe V**).

Cette lettre comprendra les éléments suivants :

1. Liste des candidats désignés par ordre décroissant de préférence ;
2. Nombre total de points obtenus par chacun des candidats désignés ;
3. Noms des membres du Comité de sélection ;
4. Liste des critères utilisés lors de la sélection ;
5. Signature du Responsable et cachet de l'Université d'origine.

III.B. SÉLECTION PAR L'UCA

Suite à la réception à l'UCA de tous les dossiers des étudiants désignés et des Lettres de désignation des universités partenaires, l'on passera à l'adjudication des bourses suivant les critères à continuation:

1. En premier lieu l'on évaluera l'adéquation de la proposition académique/de recherche de l'étudiant. Cette condition étant indispensable.
2. Les étudiants de Doctorat dont la proposition de recherche s'ajuste aux domaines prioritaires de l'UCA recevront 2 points.
3. Les étudiants de Master dont la proposition de recherche s'ajuste aux domaines prioritaires de l'UCA recevront 1 point.
4. Les étudiants dont la qualification moyenne soit supérieure à 8, dans une échelle de 1 à 10, recevront 1 point.
5. Les étudiants ayant une certification B2 (espagnol ou anglais, en fonction de la langue d'apprentissage à l'UCA) recevront 1 point.
6. Les étudiants ayant une certification C1 (espagnol ou anglais, en fonction de la langue d'apprentissage à l'UCA) recevront 2 points.
7. Les étudiants ayant des certifications de niveau B1 dans d'autres langues recevront 0,5 points (pour chaque langue additionnelle).
8. Les étudiants ayant des certifications de niveau B2 dans d'autres langues recevront 1 point (pour chaque langue additionnelle).
9. Les étudiants participant à des programmes de formation de diplôme double ou cotutelle (premier cycle, Master, Doctorat) recevront 2 points.
10. Les étudiants participant à des projets de recherche conjointe (Master, Doctorat), recevront 2 points.
11. Les étudiants issus de milieux défavorisés ou atteints d'inégalités de chances recevront 2 points.
12. Le Comité de sélection considérera la liste des diplômes de premier cycle, Masters et Doctorats prioritaires de l'UCA (Annexe II).

Le processus de sélection à l'UCA répondra aux critères de transparence et d'égalité de chances pour tous les participants ayant présenté des candidatures.

4.c. « Bourse Zéro »

Au cas où le nombre de candidatures dépasse le numéro de bourses attribuées à chaque pays, les candidats n'ayant pas obtenu une bourse peuvent demander une « Bourse Zéro ».

Les étudiants bénéficiaires d'une « Bourse Zéro » auront les mêmes droits et obligations que ceux titulaires d'une bourse complète, mais ils ne recevront aucun financement d'Erasmus + (ni le soutien

individuel ni l'aide pour les frais du voyage). L'UCA fixera le nombre de « Bourses Zéro » en fonction de la disponibilité de places aux diplômés de premier cycle, Master et Doctorat.

III.D. RÉOLUTION DE L'APPEL À CANDIDATURES

L'UCA publiera sur son site web officiel (<http://www.uca.es/ori/erasmus/erasmus-in-coming>) la liste des étudiants ayant obtenu une bourse complète et « Bourse Zéro » vers la fin du mois de novembre 2016.

Les candidats retenus devront accepter la bourse moyennant une communication par courrier électronique avec la confirmation à l'adresse gestion.ka107@uca.es.

IV. OBLIGATIONS DE L'UCA

1. L'UCA enverra une lettre d'acceptation et un dossier d'information aux étudiants suite à la réception et l'analyse de leurs candidatures, et une fois publiée la liste des étudiants admis sur le site officiel de l'Université de (moitié décembre).
2. Au moment de leur arrivée, les étudiants recevront un dossier d'information, une carte d'étudiant, une clé internet et des renseignements utiles dans le cadre des journées d'information menées par les employés du Bureau des Relations Internationales.
3. L'UCA assignera à chaque étudiant un coordinateur académique au Centre/Faculté où il soit inscrit. Ce coordinateur signera un Contrat d'études et soutiendra l'étudiant dans les questions académiques.
4. L'UCA ouvrira un compte bancaire chez Banco Santander au nom de chacun des étudiants ayant une bourse complète.
5. L'UCA payera la bourse aux étudiants à leur arrivée et selon le schéma à continuation :
 - Soutien individuel : 50 % au début du séjour et 50 % en mi-avril ;
 - Aide pour les frais de voyage (calculée selon les dispositions du paragraphe I.B. de cet appel à candidatures) : mi-avril.
6. À la fin de la mobilité, les Secrétariats de chaque centre remettront aux étudiants leurs Rapports de Notes ou Rapports sur le travail de recherche. Si l'étudiant finit son séjour à l'UCA avant la fin du deuxième semestre, les Secrétariats de chaque Centre enverront le Rapport de Notes aux étudiants et à leurs Universités d'Origine.

V. OBLIGATIONS DES ÉTUDIANTS

1. Chaque Université d'Origine fixera une date limite pour la présentation des demandes avant le 31 octobre 2016, afin d'avoir le temps de réunir les informations nécessaires et de désigner les étudiants en respectant les délais.
2. Une fois accepté par l'UCA, l'étudiant est tenu de signer la Convention de bourse (l'UCA enverra aux étudiants toute l'information nécessaire sur ce processus).

3. L'étudiant demandera un visa d'études à son pays d'origine. Pour cette fin, l'UCA mettra à sa disposition une lettre d'acceptation.
4. L'étudiant réservera et payera les frais des gestions des billets et disposera de l'argent nécessaire pour couvrir ses dépenses à Cadix pendant le premier mois après son arrivée et jusqu'à ce qu'il reçoive sur son compte le premier virement.
5. Les étudiants seront titulaires d'une assurance voyage dont le coût sera à leur charge. Pour les étudiants inscrits à l'UCA il est obligatoire de prendre l'assurance Arag (<http://ww.arag.es/sites/universidadcadiz/index.php>).
6. Le logement sera à la charge de l'étudiant. Le Bureau de logement de l'UCA soutiendra les étudiants dans leur recherche de logement (appartements en collocation).
7. Les étudiants assisteront aux cours ou développeront les travaux de recherche indiqués dans le Contrat d'études, et ils sont tenus de se rapporter au Bureau des Relations Internationales de l'Université d'Origine et de l'Université de Destination en cas de partir avant la date prévue.
8. Pour être considérés Étudiants Erasmus, les étudiants doivent passer à l'UCA au moins 3 mois (90 jours). En cas contraire, l'étudiant sera tenu de rembourser la totalité de la bourse (soutien individuel et aide pour les frais de voyage).
9. Après deux mois de séjour (vers la moitié d'avril), l'étudiant signera un Formulaire de Suivi au Bureau des Relations Internationales de l'UCA pour confirmer son séjour et continuer de percevoir la bourse.
10. À la fin du séjour, l'étudiant doit fermer son compte bancaire.